

Le président du Burundi débouté par la justice française

@rib News, 05/04/2019 – Source Belga Burundi : la justice française rejette la plainte du président Nkurunziza contre France Télévisions et un avocat belge Le tribunal correctionnel de Paris a rejeté vendredi la plainte pour diffamation déposée par le président du Burundi contre un journaliste et la présidente de France Télévisions, contre l’avocat belge Bernard Maingain ainsi que contre l’écrivain burundais David Gakunzi.

« Les droits à la liberté d’expression et à la défense ont été reconnus par le tribunal », s’est réjoui Me Maingain, qui défend régulièrement des opposants au régime burundais. « Nous nous sommes rendus devant les juges pour rendre compte de nos actes. Nous attendons que les auteurs des crimes commis au Burundi aient eux aussi la décence de rendre compte pour les crimes commis », a ajouté l’avocat. La présidente de France Télévisions Delphine Ernotte, le journaliste Luc Lagun-Bouchet, Bernard Maingain et David Gakunzi étaient accusés de diffamation ou complicité de diffamation par le président du Burundi, Pierre Nkurunziza. En cause: un reportage intitulé « Le Burundi en proie à des violences extrêmes », diffusé le 13 janvier 2016 sur France 3. « Chaque jour dans tout le pays, on enlève des jeunes, on les torture, on les tue, on les mutile. Cela est fait par des miliciens ou la garde présidentielle », peut-on y entendre dans la bouche de l’écrivain David Gakunzi. Ce court documentaire s’appuie notamment sur des images insoutenables de jeunes hommes assassinés, présentés par le commentaire comme des opposants au pouvoir burundais filmés à Karuzi. Au micro de France 3, l’avocat Maingain explique avoir reçu ces images d’informateurs au c&oeur du régime. Or les personnes visibles dans la vidéo parlent une langue qui n’est pas utilisée au Burundi. Et les images correspondent à une vidéo diffusée sur Youtube déjà en 2015. Bernard Maingain assume, tout comme France Télévisions, « une erreur d’interprétation » liée à l’urgence d’alerter sur la situation. Il soutient néanmoins que cette vidéo a servi dans le cadre de la formation des Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Devant le tribunal, il avait plaidé la bonne foi. Selon l’avocat, le tribunal a suivi le réquisitoire du procureur de la République et rejeté la plainte de Pierre Nkurunziza.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});